



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 3 DÉCEMBRE 2020 À 10H30 À STRASBOURG – CENTRE
ADMINISTRATIF – SALLE DES CONSEILS ET VISIOCONFÉRENCE EN
RAISON DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19**

Convocation du 26 novembre 2020

| | | | |
|----------------------|---------------|---------------------------|---------------|
| Membres en exercices | 30 titulaires | Membres présents : | 9 titulaires |
| | 30 suppléants | | 3 suppléants |
| | | Membres présents en visio | 10 titulaires |
| | | | 3 suppléants |

Délibération n°373 du Comité syndical

2. Convention financière ADEUS 2021

Le programme de travail partenarial avec l'ADEUS pour 2021 a été validé lors du comité syndical du 22 octobre dernier. Il portera essentiellement sur la révision du SCOTERS.

La contribution du SCOTERS à l'ADEUS pour 2021 est fixée à 150 000 € (somme forfaitaire actée sur la durée de révision : 2019-2022).

Françoise SCHAETZEL (Présidente de l'ADEUS) et Michèle KANNENGIESER (Trésorière de l'ADEUS) se sont déconnectées le temps de ce point.

*Le comité syndical,
sur proposition de la présidente,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Charge la présidente du syndicat mixte, de la signature de la convention financière 2021 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise pour un montant de 150 000 € et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **10 DEC. 2020**

La publication le **10 DEC. 2020**

Strasbourg, le **10 DEC. 2020**


La Présidente
Pia IMBS